

## Communiqué de presse

---

Zurich, le 30 décembre 2020

### **Le Conseil fédéral doit payer les pots cassés**

**Le Conseil fédéral s'est contenté aujourd'hui d'un bref message: le taux de reproduction était de 0,86 et donc bien inférieur à 1 lorsque la décision de fermer les restaurants a été prise. Toutefois, le Conseil fédéral considère toujours que la fermeture est appropriée. Le fait que la crise est réglée sur le dos de l'hôtellerie-restauration ne semble pas l'intéresser non plus. GastroSuisse demande à la Confédération de payer pour les dommages qu'elle a causés à l'hôtellerie-restauration.**

Le Conseil fédéral n'a même pas jugé nécessaire de se présenter aujourd'hui devant les médias. Il s'est contenté d'un message laconique. Le Conseil fédéral fait savoir que le taux de reproduction était de 0,86, donc bien en dessous de 1, lorsque la décision de fermer les restaurants a été prise. Le nombre de nouvelles infections a également nettement diminué ces derniers jours. Toutefois, le Conseil fédéral maintient que les mesures sont appropriées. Il continuera à observer la situation en continu et la réévaluera le 6 janvier.

GastroSuisse est déçue. Le Conseil fédéral a invoqué une valeur nettement plus élevée et donc erronée lorsqu'il a décidé de fermer les restaurants le 18 décembre 2020. «C'est sans fondement et arbitraire», s'énerve Casimir Platzer, président de GastroSuisse, qui précise: «Cette crise est, sans aucune raison, réglée sur le dos de l'hôtellerie-restauration». Mais le mal est fait. GastroSuisse reçoit constamment des lettres de membres qui sont embourbés jusqu'au cou, ou qui doivent mettre la clé sous le paillason pour de bon. «La frustration et le désespoir de beaucoup de nos membres sont très grands», dit C. Platzer, soulignant une fois de plus, «La situation dans l'hôtellerie-restauration est tout bonnement insupportable».

GastroSuisse exige que la Confédération paie pour les dommages qu'elle a causés. Ce qu'il faut désormais, c'est un assouplissement immédiat des conditions pour prétendre aux fonds pour les cas de rigueur afin que les contributions à fonds perdu puissent être versées rapidement. Les cantons ont jusqu'au 5 janvier 2021 pour soumettre à la Confédération des propositions sur la manière de procéder. «Nous attendons de la Confédération qu'elle réponde ensuite à la question des compensations en faveur de l'hôtellerie-restauration», souligne M. Platzer.

---

#### **Contact**

Casimir Platzer, président de GastroSuisse  
Téléphone 044 377 53 53, [communication@gastrosuisse.ch](mailto:communication@gastrosuisse.ch)

GastroSuisse est la fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche depuis 125 ans. GastroSuisse, avec près de 20 000 entreprises membres (dont environ 2500 hôtels) organisées en 26 associations cantonales et quatre groupements sectoriels, est la plus grande organisation patronale de la branche de l'hôtellerie-restauration.